

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 10 octobre 2025

Le dix octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Date de la convocation
06 octobre 2025

Date de la séance
10 octobre 2025

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER représentée par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN représenté par Jean-Noël GODIN, Audrey POTAUFEUX représentée par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

N°2025_10_08

Secrétaire de séance : Brigitte GODART

Création d'un terrain de loisirs multigénérationnel : Demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° CC-2024-83 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024 relative au fonds de soutien aux investissements communaux pour la période 2025-2027,

VU la délibération n° 2025-10-07 du 10 octobre 2025, relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif relatif à l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

CONSIDÉRANT le coût total de l'opération estimé à 391 880,00 € HTVA,

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre du dispositif d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux,

CONSIDÉRANT que le dossier de demande d'attribution de fonds de soutien doit être adressé au Grand Reims au plus tard le 31 octobre 2025,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances », en date du 12 septembre 2025, et du groupe de travail « Aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 », en date du 3 octobre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 3 abstentions,

DÉCIDE :

- de déposer un dossier au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 afin de créer un terrain de loisirs multigénérationnel pour les habitants du village ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de fonds de concours.

Le Maire,
Catherine MALAISE



C. Malaisé

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_08-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de reception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_08-DE
A G E D I